



F. T. F
Ligue de Kloto

Travail – Liberté - Patrie

GOMIDO FC KPALIME

COMMUNIQUE DE PRESSE

GOMIDO FC proteste contre la décision de la Commission de Recours de la FTF concernant le litige avec DOUMBE FC

GOMIDO FC de Kpalimé exprime sa profonde déception et son désaccord face à la récente décision rendue par la Commission de Recours de la Fédération Togolaise de Football (FTF) présidée par le juge ASSOGBAVI Espoir dans le litige l'opposant à DOUMBE FC de Mango.

Le 5 novembre 2023, lors de la troisième journée du championnat national de football de première division (D1 LONATO), notre équipe a remporté une victoire légitime sur le terrain contre DOUMBE FC. Cependant, cette victoire a été remise en question par des accusations infondées concernant l'identité de notre joueur, AMETEPE Comlanvi Dodo.

La Commission de Discipline de la FTF avait précédemment rejeté les allégations de fraude, reconnaissant le manque de fondement de ces accusations (Décision N° 006/2023-2024/CD/FTF). Cependant, la Commission de Recours, en analysant les mêmes preuves, a décidé d'annuler le résultat du match et de déclarer notre équipe perdante par forfait. Cette décision accorde une victoire de 3-0 à DOUMBE FC de Mango et retire trois points précieux à GOMIDO FC (Décision 006.../2023-2024/CR/FTF du 10/05/2024).

Concernant l'enregistrement du joueur : Seuls les joueurs enregistrés électroniquement dans le FTF Togo Connect et disposant d'un FIFA ID sont qualifiés pour participer aux compétitions organisées par la FTF et ses démembrements. Dans le cadre des procédures d'enregistrement, le dossier de demande de licence du joueur AMETEPE Comlanvi Dodo a été transmis via le système en ligne « FTF Togo Connect » suite à l'approbation du club GBLOHLOE-SU lors du transfert du joueur via le même système.

Concernant le recours de DOUMBE FC : en date du 28 Février 2024, DOUMBE FC a saisi la commission de recours pour contester la décision N° 006/2023-2024/CD/FTF de rejet de leur demande d'évocation pour fraude sur identité du joueur AMETEPE Comlanvi Dodo de GOMIDO FC qui a participé au match de la 3e journée du championnat national de D1. Selon DOUMBE FC, le joueur avait évolué au cours de la saison sportive 2016-2017 avec l'identité SOGNADIKI Pya Abalo. C'est avec la même identité qu'il avait participé aux championnats scolaires et est détenteur d'un relevé de note de BAC 2.

La licence de la saison 2016-2017 produite par la FTF au nom et pour le compte de SOGNADIKI Pya Abalo de DOUMBE FC a été obtenue par la présentation de la copie de la quittance du dépôt de la demande de carte nationale d'identité (CNI) en plus de la copie de la naissance. La FTF avait validé la licence sous réserve de voir compléter le dossier quelques semaines avec la pièce manquante. Cela n'a jamais été fait. C'est pourquoi, la saison suivante 2017-2018, étant donné que DOUMBE FC n'avait pas régularisé la demande initiale en apportant la copie requise de la carte d'identité, il lui a été tout simplement opposé un refus de renouvellement de la licence.

Selon l'article 104 des Règlements généraux de la FTF « La détention d'une licence valide n'implique pas la qualification si la demande n'a pas été formulée en conformité des règlements ».

Avant son recrutement par GOMIDO FC, il a été démontré que le joueur AMETEPE Comlanvi Dodo n'a connu aucun club de football avant KOTOKO FC où il avait évolué la saison 2019 jusqu'en mars 2020. Il a par ailleurs évolué successivement à l'ETOILE FILANTE et AS GBOHLOE-SU (selon le passeport sportif et le système connect-FIFA/FTF Connect.

Nous tenons à souligner que GOMIDO FC a toujours agi dans le respect des règlements en vigueur et que l'identité de notre joueur, AMETEPE Comlanvi Dodo, a été vérifiée et validée par les instances compétentes. La décision de la Commission de Recours est non seulement injuste, mais elle porte également atteinte à l'intégrité et à la réputation de notre club.

En conséquence, GOMIDO FC de Kpalimé se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour contester cette décision injuste et envisage d'explorer toutes les voies de recours disponibles afin de rétablir la justice et de protéger ses intérêts.

Nous remercions nos supporters pour leur soutien indéfectible et leur demandons de rester unis dans cette période difficile. GOMIDO FC continuera de se battre pour la vérité et l'équité sur et en dehors du terrain

Le Secrétaire général



AGAH Semekonam Kofi